

Délibération du 27 juin 2025

délibération

N° 2025 – 42 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de traitement des déchets verts pour les besoins de Savoie Déchets

- Date de convocation : le vendredi 20 juin 2025
- Date de publication : le vendredi 4 juillet 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 juin 2025 s'est réuni le 27 juin 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 23, Nombre de votants : 27

EXCUSES : 18

BRUN Pierre
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
FABRE Maryse
GIRAUD Murielle
RUFFIER-LANCHE René
DRIVET Jean-Marc
BARBIER Marie-Claire
GUIGUE Thibaut
JOLY Max
MAITRE Florian
ZOCCOLO Alain
THEVENON Raphaël
BRUNIER Thierry
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ABSENTS : 2

LEOUTRE Jean-Marc
SARTORI Walter

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 19

BENEVEISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 4

BADIN Benoît
VIBERT Christian
DUNAND Marie
REYNAUD Claude

Délibération du 27 juin 2025

délibération

N° 2025 – 42 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de traitement des déchets verts pour les besoins de Savoie Déchets

Monsieur Jean-Marc DRIVET, vice-président en charge des biodéchets, rappelle que Savoie Déchets a délibéré le 23 mai 2025 sur l'exercice de la compétence de traitement des déchets verts.

En conséquence, Savoie Déchets va reprendre la gestion des plateformes de compostage de Saint-Julien-Mont-Denis et de Chambéry. Or, en comptant également la plateforme de Valezan, les capacités de ces trois plateformes ne sont pas suffisantes pour traiter l'intégralité des déchets verts collectés par ses adhérents.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (nombre maximum de titulaires : 5, sous réserve d'un nombre suffisant de soumissionnaires et d'offres conformes) sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 1 900 000 € HT sur la durée du contrat (soit 4 ans).

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 13 mars 2019 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;

Vu la délibération N°2025-30 C du 23 mai 2025 ;

Le Comité Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation passée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert pour le traitement des déchets verts ;

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.

Arthur BOIX-NEVEU
Secrétaire de séance



Marie BENEVEISE
Présidente

